

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 00003

Numéro SIREN : 775 644 867

Nom ou dénomination : CEPOVETT

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001831

BILAN ACTIF

12105122

B22 / 1831

ACTIF		31/08/2021 12mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	481 851	409 685	72 166
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions	215 044	69 722	145 323
	Installations techniques, matériel et outillage	1 821 160	1 032 145	789 015
	Autres immobilisations corporelles	3 250 966	1 978 586	1 272 379
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	14 266 703		14 266 703
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	3 055 626		3 055 626
	Autres immobilisations financières	2 610 636		2 610 636
	Total II	25 701 987	3 490 138	22 211 849
	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	9 183 024	995 023	8 188 001
	En-cours de production de biens	1 346 326		1 346 326
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis	17 722 080	3 949 490	13 772 590
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	970 244		970 244
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	8 182 630	74 286	8 108 343
	Autres créances	1 827 686		1 827 686
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement	30 008 511		30 008 511
Comptes de Régularisation	Disponibilités	1 369 486		1 369 486
	Charges constatées d'avance (3)	267 860		267 860
	Total III	70 877 847	5 018 799	65 859 048
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	96 579 833	8 508 936	88 070 897

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 055 626

282 641

BILAN PASSIF

PASSIF		31/08/2021	12mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 9 000 000)	9 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	712 513	
	Ecarts de réévaluation	29 572	
	Réserves		
	Réserve légale	900 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	25 053 175	
	Réserves réglementées	71 533	
	Autres réserves	33 900	
	Report à nouveau	2 798 763	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 713 368	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	45 312 823	
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	283 465	
	Total II	283 465	
	Provisions pour risques	410 046	
	Provisions pour charges		
	Total III	410 046	
	Dettes financières		
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 425 799	
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	32 998 559	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 625 011	
	Dettes fiscales et sociales	848 055	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		188
Comptes de Régularisation	Autres dettes	2 162 950	
	Produits constatés d'avance (1)	4 000	
	Total IV	42 064 563	
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	88 070 897	
		41 035 466	

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2021 12mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	16 234 764	676 523	16 911 287
Production vendue de biens	36 056 747	2 430 675	38 487 422
Production vendue de services	3 614 752	51 539	3 666 291
Chiffre d'affaires NET	55 906 263	3 158 737	59 065 000
Production stockée			3 646 613 -
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			5 696 982
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			125 938
Autres produits			
Total des Produits d'exploitation (I)			61 241 307
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			7 674 256
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 142 802
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			288 512 -
Autres achats et charges externes *			24 368 532
Impôts, taxes et versements assimilés			322 432
Salaires et traitements			2 347 281
Charges sociales			974 018
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			825 900
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 963 222
Dotations aux provisions			410 046
Autres charges			25 410
Total des Charges d'exploitation (II)			59 765 385
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 475 921
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2021	12mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	5	2 60 213
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		21 131
Autres intérêts et produits assimilés (3)		745 390
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		3 500
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		49 555
Total V		6 079 789
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		281 241
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		281 241
2. Résultat financier (V-VI)		5 798 548
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		7 274 470
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		276 179
Produits exceptionnels sur opérations en capital		27 333
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		303 512
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		60 794
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		12 934
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		56
Total VIII		73 784
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		229 728
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		790 830
Total des produits (I+III+V+VII)		67 624 608
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		60 911 240
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		6 713 368

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les "SAS AIMEE JULIEN", "SAS MARSH" et "SAS OX'BRIDGE" ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2011 et ont autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Les "SAS COMODITEX" et "SAS ALPHASECUR" ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2014 et ont autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

Les "SARL CEPO LOGISTIQUE", "SARL CEPO SERVICES" et "SARL TECPACK" ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2015 et ont autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

La "SAS A LAFONT" a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2016 et a autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

La "SARL LAFONT SERVICES" a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2017 et a autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

Les "SARL CEPO CREATION" et "SAS KDS INVEST" ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2018 et ont autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

La "SAS CEPO PRESTATIONS" a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2019 et a autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

Le principe général retenu est le principe de neutralité par lequel les sociétés filiales doivent constater dans leurs comptes pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe formé par la "SAS CEPOVETT", une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés analogue à celui qu'elles auraient constaté en l'absence d'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice, il a été dégagé une charge nette d'intégration fiscale de 58 521 € correspondant à la contribution additionnelle.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	481 851		
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements des constructions	215 044		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 509 586		311 574
Installations générales agencements aménagements divers	1 046 314		27 944
Matériel de transport	1 104 987		302 726
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	894 452		18 965
TOTAL	4 770 383		661 209
Autres participations	14 270 016		187
Prêts, autres immobilisations financières	6 439 115		3 280
TOTAL	20 709 131		3 467
TOTAL GENERAL	25 961 365		664 676

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			481 851	481 851
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.			215 044	215 044
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 821 160	1 821 160
Installations générales agencements aménagements divers		20 956	1 053 302	1 053 302
Matériel de transport		89 383	1 318 330	1 318 330
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		34 084	879 334	879 334
TOTAL		144 422	5 287 170	5 287 170
Autres participations		3 500	14 266 703	14 266 703
Prêts, autres immobilisations financières		776 132	5 666 262	5 666 262
TOTAL		779 632	19 932 966	19 932 966
TOTAL GENERAL		924 054	25 701 987	25 701 987

La ligne "prêts, autres immobilisations financières" intègre deux malis de confusion :
mali de confusion HOLDING JULIEN pour 2 089 274 € affecté en totalité aux titres
de participations AIMEE JULIEN et mali de confusion LAFODEX pour 421 087 €
affecté en totalité aux titres de participations de la SCI DLD.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces deux malis de confusion, la valeur des
titres de participation correspondants n'ayant pas perdue de valeur.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	318 659	91 026		409 685
Installations générales agencements aménagements constr.	48 717	21 004		69 722
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	803 919	228 225		1 032 145
Installations générales agencements aménagements divers	527 420	87 562	20 956	594 026
Matériel de transport	585 665	288 369	79 949	794 085
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	514 789	109 770	34 084	590 475
TOTAL	2 480 511	734 931	134 989	3 080 453
TOTAL GENERAL	2 799 170	825 957	134 989	3 490 138

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	91 026				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	21 004				
Instal.techniques matériel outillage indus.	228 225				
Instal.générales agenc.aménag.divers	87 562				
Matériel de transport	288 369				
Matériel de bureau informatique mobilier	109 770				
TOTAL	734 931				
TOTAL GENERAL	825 957				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	451 417	410 046	451 417		410 046
TOTAL	451 417	410 046	451 417		410 046

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	3 500		3 500		
Sur stocks et en cours	4 960 605	4 944 512	4 960 605		4 944 512
Sur comptes clients	117 290	18 709	61 713		74 286
TOTAL	5 081 395	4 963 221	5 025 818		5 018 799
TOTAL GENERAL	5 532 812	5 373 267	5 477 235		5 428 845
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		5 373 268	5 473 735 3 500		

Les provisions pour risques et charges enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	3 055 626	3 055 626	
Autres immobilisations financières	2 610 636		2 610 636
Clients douteux ou litigieux	111 609	0	111 609
Autres créances clients	8 071 021	8 071 021	
Personnel et comptes rattachés	35 155	35 155	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	446	446	
Impôts sur les bénéfices	173 550	2 518	171 032
Taxe sur la valeur ajoutée	411 332	411 332	
Groupe et associés	949 406	949 406	
Débiteurs divers	257 796	257 796	
Charges constatées d'avance	267 860	267 860	
TOTAL	15 944 438	13 051 161	2 893 277
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	776 107		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 425 799	2 518 187	907 612	
Emprunts et dettes financières divers	32 799 510	32 678 025	121 485	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 625 011	2 625 011		
Personnel et comptes rattachés	244 971	244 971		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	220 518	220 518		
Impôts sur les bénéfices	2 823	2 823		
Taxe sur la valeur ajoutée	269 870	269 870		
Autres impôts taxes et assimilés	109 874	109 874		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	188	188		
Groupe et associés	199 049	199 049		
Autres dettes	2 162 950	2 162 950		
Produits constatés d'avance	4 000	4 000		
TOTAL	42 064 563	41 035 466	1 029 097	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 375 152			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	45.0000	200 000			200 000

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	108 287	50.00
Logiciels	73 435	20.00
Logiciels	63 344	100.00
Logiciels	228 780	25.00

Marques pour 8 005 € taux amortissement : 0%

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel industriel	Dégressif ou linéaire	2 à 10 ans
Aménagements installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Dégressif ou linéaire	2 à 20 ans
Agencement sur construction	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	112
Disponibilités	25 107
Total	25 218

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir hors groupe	111
Intérêts courus sur placement CAT	25 107
Total	25 218

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	677 073
Dettes fiscales et sociales	440 481
Autres dettes	1 909 068
Total	3 030 817

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts bancaires	4 195
Fournisseurs factures non parvenues hors groupe	612 674
Fournisseurs factures non parvenues groupe	64 398
Provision congés payés	164 438
Provision primes à verser aux salariés	79 228
Provision charges sociales sur congés payés	68 292
Provision charges sociales sur primes à verser aux salariés	32 426
Prov C3S 2021	39 749
Prov CFE 2021	10 018
Prov taxe handicapés 2021	20 500
Prov CVAE 2021	5 380
Prov CVAE 2018 MARSH	1 806
Prov TVS 2021	18 644
Clients RFA 2020-2021 à établir	1 909 069
Total	3 030 817

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	267 860
Total	267 860
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 000
Total	4 000

CEPOVETT
Société par actions simplifiée au capital de 9 000 000 euros
Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu, 69400 GLEIZE
775 644 867 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JANVIER 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 6.713.368,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **6.713.368,17 euros**

Une somme de 3.177 euros, correspondant à la déduction fiscale pratiquée au titre de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants, affectée à la réserve spéciale

A titre de dividendes 4.498.000,00 euros

Avec la répartition suivante :

Pour les actions de préférence de catégorie A : 320.000 euros

Pour les actions de préférence de catégorie B : 892.400 euros

Pour l'ensemble des actions: 3.285.600 euros, soit 16,428 Euros par action

Le solde 2.212.191,17 euros

En totalité au compte "report à nouveau"

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 4.498.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2018 : 2.609.600 euros
dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 août 2019 : 2.929.600 euros
dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %

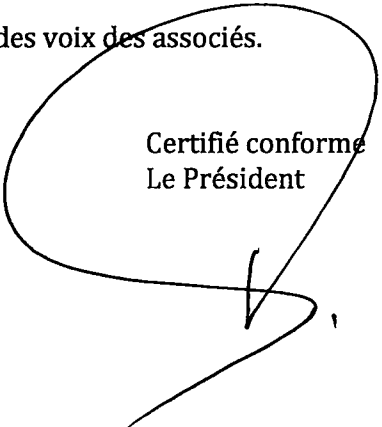
Exercice clos le 31 août 2020 : 2.929.600 euros
dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %

(outre une distribution de réserves en date du 24 juin 2021)

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 janvier 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SAS FB AUDIT
415 Avenue de l'Argensol
84100 ORANGE

SA COGEPARC
Le Thélémus
12 Quai du Commerce / CP 202
69336 LYON CEDEX 9

GREFFE

CEPOVETT

Société par actions simplifiée

150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2021

SAS FB AUDIT
415 Avenue de l'Argensol
84100 ORANGE

SA COGEPARC
Le Thélémus
12 Quai du Commerce / CP 202
69336 LYON CEDEX 9

CEPOVETT
Société par actions simplifiée
150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2021

A l'assemblée générale de la société **CEPOVETT**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CEPOVETT** relatifs à l'exercice clos le 31/08/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société concernant l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation détenus et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Sur la base de nos diligences, nous avons conclu au caractère approprié de l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

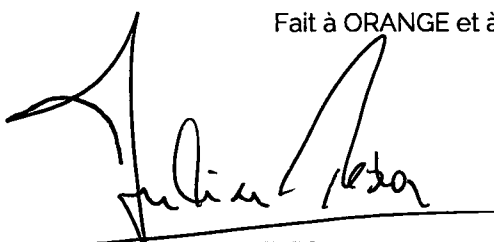
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

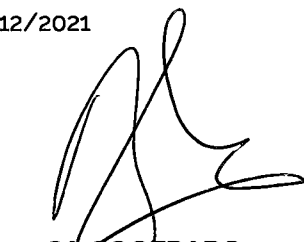
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORANGE et à LYON le 27/12/2021


SAS FB AUDIT
Représentée par Julien REDON


SA COGEPARC
Représentée par Anne BRION TURCK